

N°22/DEC/197

**DÉCISION DU MAIRE**

**ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE À L'OCCASION DU REPAS DU  
BEAUJOLAIS, LE 17 NOVEMBRE 2022 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec MVP PRODUCTIONS, 8 rue de la Fontaine 94440 SANTENY ;

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'un spectacle « Saloon-western » à l'occasion du repas du Beaujolais, le 17 novembre 2022 entre 12 heures et 17 heures, à l'Espace Louise Voëlckel.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'entreprise MVP PRODUCTIONS, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 880,00 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 5 octobre 2022.

Maire,  
  
Nathalie ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 11 OCT. 2022  
Et de sa publication le 11 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS